



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

À une séance en ajournement du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 23 février 2015 à 19 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Claudette Roussel, Madame Line Boulianne, Madame Marie-Lise Poitras et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Est absent : Monsieur Carol Tremblay

Ouverture de la séance à 19 heures

Madame Andrée Lessard, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 3.6 Adoption mise en œuvre plan d'action/Réduction émissions de gaz à effet de serre

17. AFFAIRES NOUVELLES

- 17.1 Offre de services professionnels/Travaux de réfection de rues
17.2 Financement d'un montant de 839 600\$
17.3 Financement d'un montant de 839 600\$/Approbation de soumission
17.4 Fonds conjoncturel-Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire/Dossier démantèlement du barrage municipal/Annulation résolution 13-03-110
17.5 Programme Véloce II
17.6 Autorisation de paiement/Ministère de la Sécurité publique
17.7 Demande de changement de zonage/571 Route 138
17.8 Installation de panneaux d'interdiction de stationnement rues Sirois, Pelletier, Monseigneur Bélanger et stationnement Hôtel de Ville
17.9 Installation de panneaux d'interdiction de stationnement rue des Pilotes et Dion
17.10 Engagement étudiants saison estivale 2015/Départements de l'administration, des parcs et espaces verts, de l'urbanisme, des travaux publics, au terrain de jeux et bureau d'accueil touristique

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. AJOURNEMENT

20. CLÔTURE DE LA SÉANCE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 19 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.

N° 15-02-059

ADOPTION MISE EN ŒUVRE PLAN D'ACTION/RÉDUCTION ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité des Escoumins s'engage à mettre en place les actions énumérées dans le plan d'action visant la réduction des émissions de GES suivant l'échéancier donné.

N° 15-02-060

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS/TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUES

ATTENDU QUE la Municipalité envisage de procéder à des travaux de réfection de rues;

ATTENDU QUE le Conseil désire connaître de façon spécifique l'état de chaque rue;

ATTENDU les offres de services professionnels reçues des firmes AXOR Experts-Conseils et Groupe-Conseil TDA;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil mandate la firme AXOR Experts-Conseils afin d'évaluer l'état des chaussées de diverses rues dans la Municipalité au coût de 2925.00\$ (deux mille neuf cent vingt-cinq dollars) plus les taxes applicables.

N° 15-02-061

FINANCEMENT D'UN MONTANT DE 839 600\$

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Escoumins souhaite emprunter par billet un montant total de 839 600 \$:

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de \$
98-300	483 500 \$
98-300	85 100 \$
98-300	40 600 \$
98-300	230 400 \$

ATTENDU QU'À ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

QU'UN emprunt par billet au montant de 839 600 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 98-300 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière par intérim;

QUE les billets soient datés du 2 mars 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	158 800 \$
2017	163 200 \$
2018	167 800 \$
2019	172 400 \$
2020	177 400 \$(à payer en 2020)

N° 15-02-062

FINANCEMENT D'UN MONTANT DE 839 600\$/APPROBATION DE SOUMISSION

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité des Escoumins accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Populaire Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent pour son emprunt par billets en date du 2 mars 2015 au montant de 839 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 98-300. Ce billet est émis au prix de 100,00 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

158 800 \$	2.19%	2 mars 2016
163 200 \$	2.19%	2 mars 2017
167 800 \$	2.19%	2 mars 2018
172 400 \$	2.19%	2 mars 2019
177 400 \$	2.19%	2 mars 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.



N° 15-02-063
No de résolution
ou annotation

**FONDS CONJONCTUREL-MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET
DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE/DOSSIER DÉMANTÈLEMENT DU
BARRAGE MUNICIPAL/ANNULATION RÉSOLUTION 13-03-110**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le maire, monsieur André Desrosiers ou en son absence madame Andrée Lessard directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, à signer tous les documents requis dans le cadre du Fonds conjoncturel du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire dans le dossier du barrage municipal.

QUE cette résolution annule la résolution #13-03-110.

N° 15-02-064 **PROGRAMME VÉLOCE II**

ATTENDU QUE le ministère des Transports offre un programme d'aide financière aux infrastructures cyclables et piétonnes dans le cadre du Programme Véloce II;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE Madame Caroline Gagnon directrice des travaux publics soit mandatée afin de vérifier si la Municipalité est admissible au programme d'aide financière.

N° 15-02-065 **AUTORISATION DE PAIEMENT/MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité autorise le paiement d'une somme de 28 516.99\$ (vingt-huit mille cinq cent seize dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents) au Ministre des Finances suite à l'analyse finale dans le cadre du protocole d'entente pour la réalisation d'une analyse de solutions visant la prévention et l'atténuation du risque d'érosion du littoral du fleuve Saint-Laurent.

N° 15-02-066 **DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE/571 ROUTE 138**

ATTENDU QUE M. Kevin Henderson a déposé le 23 février 2015, une demande de changement de zonage pour le bâtiment situé au 571, Route 138;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil transfère le dossier au Comité Consultatif d'Urbanisme pour analyse et recommandation.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

N° 15-02-067 INSTALLATION DE PANNEAUX D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT, RUES SIROIS, PELLETIER, MONSEIGNEUR BÉLANGER, STATIONNEMENT HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE le Conseil juge favorable l'installation de panneaux d'identification uniquement dans le stationnement de l'Hôtel de Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'installation de 5 (cinq) panneaux identifiés « Réservé à la Municipalité » ainsi que 8 (huit) panneaux identifiés « Réservé aux employés de la Municipalité » dans le stationnement de l'Hôtel de Ville.

N° 15-02-068 INSTALLATION DE PANNEAUX D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT RUE DES PILOTES ET DION

CONSIDÉRANT les difficultés de manoeuvrer dans les rues étroites en période hivernale;

CONSIDÉRANT le problème de véhicules stationnés dans les rues des Pilotes et Dion;

CONSIDÉRANT QUE la rue Lévesque est problématique pour le conducteur de chasse-neige;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer la sécurité des conditions de circulation aux usagers des rues;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'installation de panneaux d'interdiction de stationnement dans la rue des Pilotes ainsi que la rue Dion;

D'expédier un avis aux résidents de la rue Lévesque, afin de demander leur collaboration pour **éviter** la présence de véhicules stationnés dans cette rue et l'installation de pancartes d'interdiction de stationner.

N° 15-02-069 ENGAGEMENT ÉTUDIANTS SAISON ESTIVALE 2015/DÉPARTEMENTS DE L'ADMINISTRATION, DES PARCS ET ESPACES VERTS, DE L'URBANISME, DES TRAVAUX PUBLICS, AU TERRAIN DE JEUX ET BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'engagement des étudiants pour la saison estivale 2015 aux départements de l'administration, des parcs et espaces verts, de l'urbanisme, des travaux publics, au terrain de jeux ainsi qu'au bureau d'accueil touristique selon les montants prévus au budget 2015;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

QUE le Conseil autorise la directrice générale à procéder à l'affichage des postes sur différents réseaux de publications.

N° 15-02-070

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19h45 l'ordre du jour étant épuisé,


IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : **0**



André Desrosiers,
Maire



Andrée Lessard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.